

22 SEPTEMBRE 2019 - DIMANCHE SANS VOITURE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION



Attention!

Votre demande sera traitée si :

1. Vous habitez la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.
2. Vous êtes domicilié hors de la Région de Bruxelles-Capitale et devez vous rendre sur le territoire de la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.

Le

nombre de dérogations étant limité, nous vous conseillons d'introduire votre demande dans les plus brefs délais et de l'adresser, à partir du 1^{er} août 2019, à : mobilite@anderlecht.brussels

Un guichet sera ouvert pour le retrait des dérogations au 94, rue Wayez à Anderlecht du lundi 9 septembre au jeudi 19 septembre 2019 de 9h.00 à 13h.00.

La date limite de délivrance des dérogations est fixée au 19 septembre 2019 inclus.



Attention!

Ne pas oublier de joindre à la demande:

- une copie de tout document permettant de préciser ou confirmer le motif de la demande de dérogation (tel que demandé dans le formulaire).

Obligation légale:

Rappel : les documents ci-dessous doivent **toujours** se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :

- *carte grise* (certificat d'immatriculation) ;
- *carte verte valable* (assurance du véhicule) ;
- le cas échéant, *certificat du contrôle technique*.

Le conducteur doit apposer la dérogation sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule.



22 SEPTEMBRE 2019 "DIMANCHE SANS VOITURE"
FORMULAIRE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE DEROGATION

Numéro d'identification :

1. LA VITESSE DES VÉHICULES AUTORISÉS À CIRCULER SERA LIMITÉE À 30KM/H.
2. LE CODE DE LA ROUTE RESTE D'APPLICATION.
3. LA POLICE EFFECTUERA DES CONTRÔLES DANS LES 19 COMMUNES.

Nous attachons une grande importance au respect de votre vie privée et à la protection de vos données à caractère personnel. Nous agissons en toute transparence, conformément au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (ci-après dénommé « GDPR »).

Conformément aux dispositions du GDPR vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit de suppression, droit à l'effacement, droit à l'oubli, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit d'opposition.

Vous pouvez exercer vos droits moyennant une demande par courrier postal à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données (DPO) – Place du Conseil 1 – 1070 Anderlecht - en justifiant votre identité (en joignant une copie de votre carte d'identité/passeport).

PRIERE DE REMPLIR LES CASES EN LETTRES MAJUSCULES

Identification

| | |
|------------------|--|
| Zone obligatoire | Nom du conducteur : |
| | Prénom du conducteur : |
| | Plaque d'immatriculation du véhicule : |
| | <i>Obligation légale : les documents ci-dessous doivent toujours se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :</i> ➤ <i>carte grise (certificat d'immatriculation)</i> ➤ <i>carte verte valable (assurance du véhicule)</i> ➤ <i>le cas échéant, certificat du contrôle technique</i> |

| | |
|--|--------------------------------|
| Adresse de contact – Zone obligatoire | Rue/Av/Bd : N°/b : |
| | C.P. : Localité : |
| | Tél. : Fax : |
| | E-mail : |

Motif pour lequel vous avez impérativement besoin d'un véhicule entre 9h30 et 19 heures :

Veillez cocher le motif qui correspond à votre cas. Sinon, veuillez indiquer la raison précise dans "autres".

| | |
|--|---|
| Motifs - Zone obligatoire | <input type="checkbox"/> Personnel appelable en urgence (<i>joindre une attestation de l'employeur</i>) ; |
| | <input type="checkbox"/> Professions nécessitant des déplacements multiples (dépannage, profession libérale médicale,...) (<i>motiver le déplacement</i>), |
| | <input type="checkbox"/> Livraisons qui ne peuvent être effectuées un autre jour (médicaments, boulangerie, Horeca, ...) (<i>motiver le déplacement</i>) ; |
| | <input type="checkbox"/> Marchands ambulants, brocanteurs, maraîchers, ... (<i>motiver le déplacement</i>) ; |
| | <input type="checkbox"/> Travailleur dont les horaires sont incompatibles avec ceux des transports publics (début de service avant 7 heures et fin après 22 heures) (<i>joindre une attestation de l'employeur</i>); |
| | <input type="checkbox"/> Retour ou départ de vacances nécessitant impérativement de se déplacer en voiture (<i>joindre une copie du billet d'avion ou une preuve de réservation du voyage</i>) ; |
| | <input type="checkbox"/> Les transferts de l'hôtel vers l'aéroport ou de l'aéroport vers l'hôtel (<i>copie de la réservation de l'hôtel ou du billet d'avion</i>); |
| | <input type="checkbox"/> Organisation d'événements dans le cadre du Dimanche sans voiture ou des Journées du Patrimoine, nécessitant l'utilisation d'une voiture (<i>motiver le déplacement : type d'activités, type de matériel ou de personnes transportées...</i>) ; |
| | <input type="checkbox"/> Événement exceptionnel (mariage, enterrement, baptême,...) (<i>joindre une copie du faire-part</i>) ; |
| | <input type="checkbox"/> Déplacements pour raisons médicales (<i>joindre une copie du certificat médical</i>) ; |
| Motif impérieux (si demandé) : | |

Itinéraire projeté

Point de départ : code postal : Point d'arrivée : code postal :

Horaire prévu pour le(s) déplacement(s) : spécifiez précisément les tranches horaires pour lesquelles vous demandez une dérogation.

Je souhaiterais obtenir une dérogation afin de pouvoir circuler :

de à, et, de à

Je certifie sur l'honneur que ma déclaration est sincère.

Date

Nom

Signature